VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mercredi, le 25 Août 1909.

Excellente Occasion pour Acquérir Propriété Améliorée et Rémunératrice Dans le Deuxième District.

No 3115 RUE DE SOTO — COTTAGE SIMPLE COMMODE.

Nos 3108-3110 rue De Soto — Elegant Cottage Double Elevé de Terre.

Nos 3112-3114 rue De Soto, — COTTAGE DOUBLE RETIRE DE LA BANQUETTE ET ELEVE DE TERRE.

Maison à Deux Etages, — Rue Lopez, près de la rue St-Philippe, avec Terrains Extra Contigus.

Nos 3122-3124 RUE DE SOTO,

Charmant Cottage Double Elevé de Terre et Retiré de la Banquette.

HENRY REGGIO ET ALS vs RUTH SNAER ET ALS, MINEURS.

No 90,145—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur — Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 25 août 1909 à midi, il sera vendu, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 14 juillet 1909, lequel dit jugement a été signé en Cour ouverte le 20 juillet 1909, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ile désigné par le No municipal 436, borné par les rues Washington (maintenant De Soto), Lopez, Rendon et Esplanade et la Grande Route St-Jean, désigné par le No 4 sur un devis fait par Grandjean et Pilié, voyers, daté du 1er juin 1888 et annexé à un acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville le 21 janvier 1891, et mesurant trente-et-un pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Washington (maintenant De Soto) sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes. Les améliorations comprennent un cottage simple, retiré de la banquette, avec grillage, ayant galerie sur le devant et sur le côté, 6 chambres, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc., connu par le No municipal 3115 rue De Soto.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 435 borné par les rues St Jean (maintenant Bell), Deuxième (maintenant Rendon), Troisième (maintenant Lopez) et Washington (maintenant De Soto), ledit lot est désigné par le numéro trois sur un plan par J. F. Braun, voyer, daté du 12 janvier 1885. Ledit lot mesurant trente et un pieds, onze pouces et six lignes de face à la rue Washington (maintenant De Soto) sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double retiré du trottoir, contenant gallerie sur le devant et dans le fonds; 4 chambres, citerne, et lieux de chaque côté. Loué $12 par côté connus par les Nos municipaux 3108 et 3110 rue De Soto.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même ilet et contigu à la propriété ci-devant décrite. Ledit lot est désigné sur le numéro quatre sur le susdit plan fait par J. F. Braun, voyer, et mesurant trente-et-un pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Washington (maintenant De Soto) sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double retiré de la banquette et contenant galerie sur le devant et dans le fond, 4 chambres, cabinet, hangar dans le fond, citerne et lieux de chaque côté; loué $12.00 par côté; connu par les Nos municipaux 3112 et 3114 rue De Soto.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro quatorze (maintenant l'ilet No 413) borné par les rues Lopez, St Philippe, Dumaine et Salcedo, désigné par le numéro sept et mesurant plus ou moins vingt neuf pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent pieds; ledit lot numéro sept formant le coin des rues Lopez et St Philippe.

Les améliorations comprenant une bâtisse à deux étages, retirée du trottoir, contenant 2 chambres à chaque étage avec gallerie sur le devant à l'étage supérieur.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite désigné par le numéro huit, mesurant, plus ou moins, vingt-neuf pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles. Les propriétés ci-dessus quatrièmement et cinquièmement décrites, sont louées à un petit loyer de $6 par mois pour les deux.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 425 borné par les rues Washington (maintenant De Soto), Lopez, Rendon et St-Jean (maintenant Bell), et désigné par le numéro six sur un devis dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 12 mai 1892, une copie duquel est annexé pour référence à l'acquisition du défunt Alfred Reggio passé pardevant J. F. Meunier, notaire en cette ville, daté du 25 octobre 1894, lequel lot de terre mesurant d'après ledit devis, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Washington, (maintenant De Soto) sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes. Les améliorations consistant en un cottage double retiré du trottoir, ayant une gallerie sur le devant et dans le fond, 4 chambres, lieux et citerne de chaque côté. Loué $12 par mois par côté, connue par les numéros municipaux 3122 et 3124 rue De Soto.

Conditions — Un tiers ou plus comptant la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, les dites propriétés devant être assurées par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en plus et au-dessus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1909, et faire un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication, et ne devant pas recevoir les loyers des dites propriétés qu'après le passage de l'acte d'achat.

Les actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

L'encanteur devant être autorisé de signer les actes de vente et de recevoir le prix d'achat.

25 juil—25—août 1 8 15 22 25

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

La National Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PROPRIETE DESIRABLE POUR LOCATION DANS LE TROISIEME DISTRICT.

LE COTTAGE DOUBLE, 615-617 rue Désiré, entre Chartres et Royale.

LE COTTAGE SIMPLE, Rue de Chartres, coin Désiré.

LE COTTAGE DOUBLE, 630-641 Rue Elmire, coin Royale.

LE COTTAGE SIMPLE, 637 Rue Elmire.

Il sera vendu à la Bourse des Propriétés Foncières, JEUDI, 16 Septembre 1909.

LOUIS J. ERICKSON et als. vs. les Mineurs JOHN L., OLIVIER S., LEAH ERICKSON.

No 89 233—COUR CIVILE DE DISTRICT DIVISION D.

PAR CHARLES ROTH, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, ledit jugement lu et signé en Cour ouverte le 4 août 1909, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 16 septembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District d'assessement de cette ville, désigné par le No "Trois", dans l'ilet No 136, sur le rôle d'assessement, borné par les rues Moreau, (maintenant Chartres), Royale, Désiré et Elmire, sur un plan de L. Sargi, daté du 15 janvier 1847, déposé en l'étude de L. T. Caire, comme plan No 4 du livre de plan No 5 et désigné par le No 19 sur un plan de E. D'Hémécourt, daté du 22 janvier 1838, déposé en l'étude de P. Lacoste, ancien notaire, lequel lot de terre, mesurant trente pieds de face à la rue Désiré sur cent vingt pieds sept pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistant d'un cottage double 615 617 rue Désiré.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre E de l'ilet No 138, borné par les rues Chartres, Désiré, Elmire et Royale, sur un devis de E. Pilié, voyer, daté du 26 juillet 1889, lequel lot mesure trente pieds de face à la rue Chartres sur quatrevingt-six pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Désiré, formant le coin des dites deux rues.

Les améliorations consistent d'un cottage, simple, rue Chartres coin de la rue Désiré.

3° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Royale, Congrès et Chartres, désigné par la lettre "A" d'après un plan dressé par C. U. Lewis, attaché à un inventaire in re Succession de Mme James Erickson fait par F. D. Charbonnet, notaire, daté du 14 décembre 1908, et d'après lequel dit lot mesure vingt neuf pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Elmire sur une profondeur et façade à la rue Royale de cent vingt pieds et est formé de la plus grande partie du lot original Un et d'une petite portion du lot original Deux, (en ocoi après décrit) d'après un plan de Joe Pilié, daté du 5 décembre 1839.

Les améliorations consistent d'un cottage double 639.641 rue Elmire.

4° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Royale, Chartres et Congrès, désigné par la lettre B, sur ledis devis dudit C. U. Lewis, député-voyer de ville, et contigu audit lot A, et d'après ledit devis ledit lot mesure vingt-cinq pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Elmire sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds. Ledit lot B est formé de la plus grande portion du lot original deux sur ledit plan de Joe. Pilié ci dessus mentionné.

Les améliorations consistent d'un cottage simple No 637 rue Elmire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, avec billets stipulant de porter intérêt à 7 0/0 par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti par lien de vendeur et hypothèque, avec toutes les clauses usuelles de sécurité et d'assurance avec 10 pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant en litige: l'acquéreur devant payer les taxes de 1909 en plus du prix de l'adjudication, l'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs ne devant recevoir les loyers qu'après la date du passage des actes de vente. Les acquéreurs devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CHARLES ROTH, Encanteur.
Na tional Realty Co., Ltd 401 rue Camp.
15 août—15 22 29—sept 5 12 16

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

FOIN! FOIN! FOIN!

17 CHARS DE FOIN DE PRAIRIE 17

A l'Encan, MARDI, 17 Août 1909, à 11 heures A. M.

Aux Entrepôts Magnolia et Clara du Chemin de fer L. R & N. Co., Rue Julie, entre les rues Magnolia et Clara.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur — En vertu des d'exécutions des lots 124 de 1890 et 167 de 1898, par ordre de la Compagnie du L. R. & N. Co., et pour le compte de qui il appartiendra, du jour et au lieu ci-dessus désignés:

17 chars de foin de prairie— Chars A T S F 28759, P & R 2185, T & B V 3236, S A L 25369, D L & W 32362, S L S F 32302, S O U 132877, S L S F 30947, C B Q 30706, M K & T 70651, B I G 4 9701, C R I P 26519, B C R N 64362, C R I P 20744, S F 120789, S F 120461, L S D 41729, lesdits chars expédiés de Carliste et Hasen, Arkansas, consignés à la Compagnie de Commission Benedict, Nouvelle-Orléans, Lac.

Conditions—Comptant.
5 août—5 8 14 17

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE LIQUIDATEUR.

Fonds entier de commerce, installations, compte courant et meubles de bureau l'avoir de

MARTINY-SCHNELL CIE.,

IN RE LIQUIDATION DE LA MARTINY-SCHNELL CIE.

No 90,388 -Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—Bureau 322 rue Baronne - MARDI, 24 août 1909, à 11 heures A. M., sur les lieux No 141 rue Dauphine, coin Iberville, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre signé le 19 juillet 1909, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le fonds dans les affaires, se composant de:

Meubles et installations de bureau, coffre-fort à combinaison Herring, 10 vendeurs à lenoleux, tables-comptoir, comptoir de caisier, installation de vitrines, étagères de mur, comptoir plat pour bureau, articles de toilette, bijouterie, brosses à dents, bis roux, cols, manchettes, chemises de toutes descriptions, robes de nuit, pajamas, robes de bain, cravates, chaussettes, mouchoirs, ombrelles, valises, jaquettes de garçons de salle, paletots, linge de dessous, bretelles, ceintures, habits de whist, brosses à cheveux, lot d'étoffes à chemises, etc., etc., le tout d'après un inventaire sur filière au bureau de Stroudback & Stern, 322 rue Baronne.

Conditions—Comptant.
Felix Bachemin, Charles F. Schnell et Pierce A. Powers liquidateurs.
Arthur B. Leopold, avocat.
13 août—13 15 24 24

VENTES A L'ENCAN

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Fred D. King juge de la Division B. — Cour Civile de District daté du et signé le 18 juin 1909 in re No 85,327 Succession de Mme Louise Engert, veuve de Jules Baroue se et à moi dirigé je vendrai le MARDI 17 août 1909, à 11 heures A. M., sur les lieux No 1808 rue Indépendance

Un lot de meubles de ménage et d'effets mobiliers, conformément à un inventaire.

Conditions—Comptant.

W. R. METZLER, Encanteur.

MM. Jno D. Nix, Félix J. Dreyfous, Alfred D. Danziger, Armand Romain et Richard E. Vidrine, avocats.
6 août—6 8 15

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MORRIS ELEXIE

No 86,931 Cour Civile de District.

Jeudi, 9 Septembre 1909, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté et signé du 20 juillet 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et étant dans le septième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Eagle (autrefois Mary) Général Ogden (autrefois Jackson) Plum et Poplar (autrefois Cinquième) étant l'ilet No 171.

Ladite portion de terre en ceci commençant à une distance de cent pieds, de l'encoignure des rues Eagle et Plum et mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Eagle sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ladite portion de terre est composée de vingt pieds du lot original No 7 et cinq pieds du lot original No 8.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement de l'acte de vente pardevant Bernard J. Daly et déposer dix pour cent du prix d'achat avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

W. A. Bahns, avocat.
8 août—8 15 22 29—sept 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en Partage

De Propriétés de Valeur, dans le Troisième District.

SAM SMITH vs FRANK HAYWOOD, No 90,255.

JEUDI, le 2 Septembre 1909, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, daté et signé le 16ème jour de juillet 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit:

Deux lots de terre avec tous les droits, voies et dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, et désignés comme lots Nos cinq et six de l'ilet No c 2 , borné par les rues Casacalvo, maintenant Royale, Moreau, maintenant Chartres, Forstall et Lizardi; lesdits deux lots sont contigus et mesurent chacun vingt-six pieds quatre pouces et trois lignes de face à la rue Moreau, maintenant Chartres, sur cent vingt pieds huit pouces et une ligne de profondeur, le tout conformément à un plan dressé par A de Armas voyer, du 11ème jour de mai 1870 et déposé en l'étude de G. de Fériet et Cie encanteurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a devant être représentée par billets de lien de vendeur, portant intérêt au taux de huit pour cent de la date jusqu'à paiement avec toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acte de vente pardevant Thomas D. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur, et de déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur,
No 137 rue Carondelet.
1 août—1 8 15 22 29—sept 2

I. B. Rennyson.

Sans limite ou réserve.

Succession de Mme Agatha Lardon, veuve de George Stieffel.

No 89,583 Cour Civile de District.

A l'encan, JEUDI, le 26 août, 1909 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi.

Un cottage simple, 2629 rue Hôpital entre les rues Dergenois et Broad, l'ilet rue Quartier, comprenant 4 chambres, chemin de voiture, etc.

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, daté et signé du 23 juillet 1909, je vendrai à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, la propriété décrite comme suit pour régler la succession de Mme Agatha Lardon, veuve de George Stieffel, No 89,583, Division E, C. C. D.

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges et dépendances, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné comme lot 35 dans l'ilet 344, borné par les rues Quartier, Hôpital Dergenois et Broad. Ledit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Hôpital sur une profondeur de 156 pieds.

Conditions—Comptant; les taxes de 1909 et l'acte de vente pardevant John Watt Duffy, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt au moment de la vente.

I. B. RENNYSON, Encanteur.

John J. Reilley, Edw. J. Thilberger, avocats.
25 juil—25—août 1 8 15 22 26

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONS TERRAINS POUR BATIR

Dans un voisinage qui s'améliore rapidement.

Rue Dante, entre les rues Sycamore et Mobile.

Succession de Henry Lohmeyer.

No 88,224—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.—W. A. Kernaghan encanteur, Bureau 330 rue Carondelet—JEUDI le 16 septembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 12 août 1909, de l'Hon. W. B Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite à savoir:

Tout et en particulier deux certains lots de terre situé dans la ville de Carrollton dans cette paroisse et décrite comme numéros 15 et 17 de l'ilet ou lot No 128 sur un plan particulier du dit ilet ou lot dressé par Benj Buisson, voyer de cette paroisse le 14ème jour de mai 1835 et déposé en l'étude de François Joseph Erondl Dugué Livaudais. Le lot No 15 mesure 52 pieds de face à la rue Madison (maintenant Dante), entre les rues Neuvième, (maintenant Sycamore) et Dixième (maintenant Mobile) sur 150 pieds de profondeur, borné sur un côté par le dit lot No 14. Le lot No 17 mesure 51 pieds de face à la rue Madison entre les rues Neuvième et Dixième, sur 150 pieds de profondeur, borné sur un côté par le lot No 19 et de l'autre côté par ledit lot No 15, et dans le fond par le lot No 16. L'autre rue qui borne l'ilet est la rue Cambronne. Lesdits lots de terre sont désignés par les Nos 15 et 17 sur un devis daté du 10 juin 1909, par Danny et Waddill, ingénieurs civils et voyers, et mesurant comme suit: Le lot No 15, 51 pieds de face à la rue Dante; le lot No 17 52 pieds de face à la rue Dante, les deux lots 150 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Lesdits lots constituant une portion de cet ilet de terre No 128 sur un plan original du dit Carrollton, dressé par Chas F. Zimple, député voyer, et déposé en l'étude maintenant de Felix Cirma, ancien notaire du défunt G E Stringer, un notaire de la Nouvelle-Orléans, et duquel Paul Manchon est devenu le propriétaire, par moyens d'achat qu'il a faits de la "New Orleans Canal and Banking Company", Laurent Kahn Lanrat M llandon et James Slidell, par acte passé le 4 juin 1833, pardevant: Jules Mossy, notaire, de la Nouvelle-Orléans, et représentant Greenberg Ridgley Stringer, aussi un notaire.

Acquis par Henry Lohmeyer, audit Paul Manchon, par acte pardevant François Joseph Raoul Dugué Livaudais, le 19me jour d'avril 1836. Près de l'avenue Carrollton est dans une localité en voie de augmentation. De jolis "homes" dans le voisinage.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 août—15 22 29—sept 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE SIMPLE EN BOIS

No 1629 RUE MONROE.

Succession de Mme Blanche Jartaux, épouse de Robert Powers.

No 90 205—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 330 rue Carondelet—JEUDI, le 16 septembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 13 août 1909, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le joli cottage simple en bois à un étage, No 1629 rue Monroe retiré du trottoir, contenant trois chambres. Le lot de terre est situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, l'ilet No 207 borné par les rues Monroe, Leonidas, Green et Birch, ledit lot est désigné comme numéro ou lettre "T" et mesure 25 pieds de face à la rue Monroe, sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds, et étant partie des lots Nos 11 à 24.

Acquis par ladite Mme R. Powers de Mme Ralph, d'après un acte de vente passé pardevant B. M. Stafford, notaire le 21me jour d'août 1906 et enregistré en le livre des transferts 206, folio 521. Dans un voisinage qui s'améliore rapidement et près des lignes de chars et écoles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité. Dix pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1909. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred Dei bel notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 août—15 22 29—sept 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MAISON.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. H. Kernaghan, Encanteur, Bureau 330 rue Carondelet — VENDREDI le 27 août 1909, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 13 août 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, maintenant absent en congé, dans la succession de Mme Blanche Jartaux, épouse de Robert Powers, No 90,205 sur les lieux No 4310 rue Annonciation, entre la rue Berlin et l'avenue Napoléon, les meubles de maison et effets suivants:

Un lot de meubles de salon, meubles de chambre et meubles de cuisine, d'après l'inventaire

Conditions—Comptant.
15 août—15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidation

Du Coin Nord-Ouest des rues Canal et Marais.

In Re Liquidation de la Louisiana Export Lumber & Box Company.

No 85,374—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur, bureau No 330 rue Carondelet, JEUDI, le 26 août 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 23 juillet 1909, de l'Hon. W. B Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, encoignure Nord-Ouest des rues Canal et Marais, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Marais, Iberville et Villeré; désigné par les Nos 1 et 16, mesurant chacun 42 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Canal, sur 96 pieds 3 pouces de face à la rue Canal par 114 pieds de profondeur. Le lot No 1 forme le coin des rues Canal et Marais. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ceci est une bonne location pour un placement sûr et productif ou profitable pour spéculation. Aucune propriété n'a de meilleur avantage que sur la rue du Canal, alors une occasion de ce genre ne devrait pas échapper à des capitalistes sages.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication; 10 0/0 comptant au moment de la vente. L'acte de vente pardevant B. Adolph. notaire, aux frais de l'acquéreur.

Rose E Brossela, avocat.
25 juil—25—août 1 8 15 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de meubles, épiceries, vins, liqueurs, etc.

V. Cartano vs Joseph Fanara.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90 549 — En vertu d'un ordre de vente daté du 11 août 1909 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le LUNDI, 16 août 1909, à 10 30 heures A. M. la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt No 531 rue Ste Anne, entre les rues Chartres et Decatur

Un lot de meubles, effets mobiliers installations, etc

Aussi un lot d'épiceries assorties, vins, liqueurs, etc., le tout selon un inventaire sur filière

Saisi dans l'affaire ci dessus

Conditions—Comptant sur les lieux

LOUIS KNOP
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
W. Catesby Jones, avocat pour le demandeur.
12 août—12 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil

De tout le contenu de la maison

No 1640 RUE STATE

Se composant d'un vaste assortiment de beaux et luxueux (presque neufs) meubles de ménage et d'installation, etc., tels que chambre à coucher en acajou, toilette duchesse et chaises, chiffonnière, meubles de salle à manger, Sideboard, vaisselière, bibliothèques, réfrigérateur, berceuses, chaises à dos droits, miroirs, registres, stoves "Holland", rideaux, table de bibliothèque, livres, fauteuils à bras, chaises Wicker, tables ovales, rondes et carrées, chandeliers électriques, éventails (circulaires et au plafond), lumières aux murs et au plafond, calorifères à eau chaude, pompe automatique, tuyau de jardin, baignoire, marquises, écrans en bamboo, grand filtre Lynn, nattes de chine et nombre d'autres articles divers, etc., etc.

Dans l'affaire de la

Hibernia Bank & Trust Company vs Wyatt H. Ingram, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 90,262 — En vertu d'un writ d'attachement à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, et par consentement des parties, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 18 août 1909, à 10 30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, No 1640 rue State, près de l'avenue St-Charles (côté des bois)—

Tous les meubles de ménage, effets mobiliers, articles divers, etc., sur lesdits lieux, conformément à un inventaire sur filière.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
McCloskey & Benedict, avocats de la demanderesse.
T. M. & J. D. Miller, avocats du défendeur.
7 août—7 11 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété améliorée de valeur du Second district,

Portant les Nos municipaux 2917 2919 rue St-Philippe.

Suburban Building and Loan Association vs Mme Victoria Cornea, veuve de Jules Vessey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 90,390—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 septembre 1909 à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et tout ce qui y appartient ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Second district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues B Ilachaces, St-Philippe, Gayoso, Orchid et l'avenue Ursulines et Dupré, ledit terrain est désigné par le No dix-sept, sur un plan du devis de D. E Seghers et fils, voyers, en date du 20 janvier 1905, une copie duquel est annexé à un acte de vente de E. J. Lecoste à E. Colomes, passé pardevant J. J. Woulfe, notaire, le 11 juillet 1905, conformément audit plan ou devis, ledit terrain mesure comme suit: trente-trois pieds, un pouce, six lignes de façade rue St-Philippe, trente-deux pieds, un pouce, quatre lignes de largeur à l'arrière, sur les profondeurs suivantes: cent vingt sept pieds, trois pouces sur la ligne le séparant du terrain 16, et cent trente quatre pieds, six lignes sur le terrain divisant du terrain dix-huit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Zengel, Thomas & Sathes, avocats pour le demanderesse.
13 août—13 14 20 27—sept 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du Septième District,

Portant le No Municipal 253 rue Cherokee

(Ilet borné par les rues McCarthy, Milliaudon et Mississipi).

Richard G. Washington vs Needom James.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 90 352 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 9 septembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, désigné comme lot numéro sept [7] dans l'ilet numéro quarante [et un], borné par les rues Cherokee [Ulinton], McCarthy, Milliaudon et Mississipi [De Armas] et mesurant trente pieds de face sur la rue Cherokee par cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

I. Termes et conditions:
COMPTANT POUR PAYER:

1° Un billet de $100 portant 7 0/0 d'intérêt par an à partir du 2 juillet 1908 jusqu'à paiement.

2° 10 0/0 honoraires d'avocat sur le montant du principal et de l'intérêt dudit billet dû aussi sur le montant du principal et de l'intérêt des 4 billets non arrivés à maturité, ci-dessus décrits.

3° $26.36 montant des taxes payé par le défendeur.

4° Les frais et dépens du procès et la vente et les taxes (s'il y en a dues) sur ladite propriété.

II. L'acquéreur devra retenir en sa possession et assumer (pour le montant de l'enchère) le paiement des 4 billets de $100.00 chaque, garantis par hypothèque du vendeur sur ladite propriété, concurremment avec le billet, tous de la date du 2 juillet 1908 et payables respectivement 2, 3, 4 et 5 ans après leur date, tous portant intérêt au taux de 7 0/0 par an de leurs dates jusqu'à paiement (l'intérêt après la vente devant être assumé par l'acquéreur).

III Et le reste du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
John Bamish, Jr, avocat pour le demandeur.
6 août—6 13 20 27—sept 3 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mercredi, le 25 Août 1909.

No 3309 rue Tchoupitoulas,

Succession de Antonio Sidoti.

No 90,125—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—LOUIS C. SPEAR, Encanteur, Bureau 802 rue Perdido—Il sera vendu MERCREDI, le 25 août 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre signé le 23 juillet 1909 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété décrite comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Chippewa, Toledano et l'avenue Louisiana, lequel dit lot de terre mesure seize pieds six pouces et six lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de quatrevingt neuf pieds onze pouces et trois lignes entre lignes égales et parallèles et consiste de la moitié du lot No huit sur un plan dressé par Ben Buisson, voyer, daté du 8 août 1837, étant la même propriété que ledit A. Sidoti a acquise de Vito Longo par acte passé pardevant E. K. Skinner, notaire, enregistré au bureau des transferts livre 170, folio 116 et daté du 16 octobre 1897.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, représentée par le billet de l'acquéreur, payable un an après la date, avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date jusqu'au paiement, avec le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes de 1909 et les frais de tous certificats. Acte de vente pardevant U. Marinoni Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur.
25 juil—25—août 1 8 15 22 25

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE Mme MAGDALENE MEDARIS—No 87 46—COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION E.

Propriétés Désirables Améliorées et Vacantes dans le Troisième District,

BATISSE DOUBLE EN BOIS.

Nos 1001-1003 rue Mazant, Formant l'Encoignure de la rue Rempart,

Et Trois Terrains Contigus,

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Geo H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, daté et signé en cour ouverte, le 4 août 1909, et adressé à WILL J. MORGAN, encanteur.

Il sera Vendu à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne,

Jeudi, le 9 Septembre 1909,

les propriétés ci-après décrites:

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Rempart, France, St Claude et Mazant désignés par les lettres "R", "S", "T" et "U", d'après un devis d'arpentage fait par C Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 7 octobre 1908, annexé à un inventaire pris par Wm V. Seeber, notaire, le 17 septembre 1908, d'après lequel lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit à savoir:

Ledit lot désigné par la lettre "R", formant le coin des rues N Rempart et Mazant et mesurant 29 pieds 10 pouces de face à la rue Mazant, par la même largeur dans le fond et par une profondeur de 36 pieds 6 pouces et façade à la rue Rempart. Les améliorations qui s'y trouvent comprennent une bâtisse en bois double, connue comme 1001-03 rue Mazant.

Les lots "S", "T" et "U", mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Mazant, par la même largeur dans le fond et par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 88 pieds 6 pouces, et lesdits lots originaux Nos 11, 12, 13 et 14 sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, daté du 29 mai 1833, déposé en l'étude de Octave de Armas ancien notaire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a en un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et les actes devant contenir les clauses de non aliénation et la vente avec estimation et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles en l'acte de vente. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer de payer en dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour l'année 1909 et déposer chez l'encanteur 10 0/0 du prix de la vente au moment de l'adjudication, et les actes de vente devant être passés pardevant Wm V. Seeber notaire aux frais de l'acquéreur.

WILL J. MORGAN, Encanteur
331 rue Carondelet.

J. Roos, avocat pour le demandeur
Bragin, Thomas & Sathes, pour la Third District Savings Bank and Trust Company tuteur du mineur
8 août—8 15 22 26—sept 8 9

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Emile A. Hoffmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,560—Division E—Attendu que Vincent Marzitano a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emile A. Hoffmann décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. —U. Marinoni, Jr avocat.
6 août—6 10 16

Succession de Victor Laffargue.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR La paroisse d'Orléans — No 88,586—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Pierre Laffourcade, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs avocat.
7 août—7 11 16

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Christina Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 87,875—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Weber, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Woodville & Woodville, avocats.
15 août—15 19 24

Succession de William J. Meller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 90,180—Division E—Attendu que Laura Bean, veuve de William J. Meller, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William J. Meller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour. —THOMAS CONNELL, Greffier.—L. R. Hoover, Edward A. Parsons, avocats.
13 août—13 17 22

Succession de Henry Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 86,384—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Harriet Miller, femme de Harry H. Maloney et Harry H. Maloney, son époux, administrateurs conjoints de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier —Geo. E. Duclaux, Paul W. Maloney, avocats.
7 août—7 11 16

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Veuve Jean M. Soubiran.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. — No 83,662 —Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Peter E. Soubiran, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — E. Howard McCaleb, avocat pour l'exécuteur.
11 août—11 15 20

Succession de John Campher

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,626—Division D — Attendu que J. P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Campher, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition et pourquoi la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Farrar & Friedrichs, avocats.
11 août—11 15 20

Succession de Ann Hogan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 89,016—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John May, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. Carroll, Henderson & Carroll, avocats.
10 août—10 14 19

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Augusta Murstell, épouse de Joshua Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 90,601—Division E—Attendu que Joshua Lee a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Augusta Murstell, épouse de Joshua Lee, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — 11 août—11 15 20